



Dispositif « Aide à la Licence pour les Jeunes »

FICHE INFORMATIVE – CNDS 2010

Conditions cumulatives à remplir pour pouvoir effectuer une demande :

- ⇒ Les enfants bénéficiaires doit avoir être nés entre le 1^{er} Janvier 1992 et le 31 Décembre 2001
- ⇒ Leur(s) parent(s) doit(vent) percevoir l'Allocation de Rentrée Scolaire en 2010
- ⇒ Leur coût d'inscription à l'association (cotisation + licence) doit être d'un montant minimum de 90 €
- ⇒ Les enfants doivent prendre leur licence entre le 1^{er} juin 2010 et le 15 novembre 2010

Dossier à compléter :

- ⇒ A l'exception du tableau récapitulatif, il n'y a pas de document spécifique à l'ALJ
- ⇒ L'ALJ rentre dans le cadre du projet associatif (volet social)
- ⇒ Pour solliciter cette aide, il faut compléter une fiche action et une fiche budget du plan d'action 2010

Engagement à respecter :

- ⇒ Retourner le tableau récapitulatif à la DDJS au plus tard pour le 1^{er} décembre 2010 comprenant :
 - la liste des bénéficiaires licenciés au club pour la saison 2010/2011
 - leurs caractéristiques (nom, prénom, sexe, n° licence, code postal d'habitation, numéro d'allocataire et date de naissance)
- ⇒ Vérifier que les familles des bénéficiaires perçoivent l'ARS
- ⇒ Informer les adhérents de l'aide apportée par le Ministère de la Santé et des Sports dont ils ont bénéficié pour leur inscription,
- ⇒ Permettre le contrôle de l'utilisation de la subvention par la DDJS

Retour des documents :

- ⇒ Le dossier complet de demande joint à la demande CNDS, avant le 19 mars 2010
- ⇒ Le tableau récapitulatif avant le 1^{er} décembre 2010 (un tableau par fédération d'affiliation pour les associations multisports)

Rappel :

La subvention allouée au club ne pourra être utilisée que pour l'aide à l'inscription des enfants, selon les conditions prévues ci-dessus.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Madame Sylvaine BONNOT au 01.34.35.33.34.